

Atelier « les violences policières »  
Animé par Elodie Tuailon-Hibon et Pascale Taelman

L'atelier a eu du succès la salle était pleine.

#### 1- Présentation de l'atelier :

Le but de l'atelier était de faire un tour de table pour déterminer l'ensemble des problématiques soulevées par cette question dans le but d'organiser au cours de l'année 2018 une journée thématique qui rassemblerait tous les sujets, abordant aussi bien les questions liées au racisme et aux discriminations, que celles liées à la répression des mouvements sociaux.

Ce n'est pas un sujet nouveau ; rappelons-nous les événements dramatiques qui ont entourés le G8 de Gênes. Les polices européennes s'étaient coordonnées, en dehors du cadre européen, pour s'en prendre aux manifestants. Aucun état européen n'a défendu ses ressortissants devant les tribunaux italiens. Ce sont les victimes qui ont été mises en accusation et ceci jusqu'aux arrêts de la CEDH du 27 octobre 2017, plus de dix ans après les événements, qui ont constitués le laboratoire de la répression des mouvements sociaux.

Les legalteam se sont constituées pour répondre à de telles situations. Deux invités pour illustrer notre propos : Angélique HUGUIN, militante legal team sur le site de Bure, le laboratoire de Bure étant destiné aux recherches sur le stockage des déchets radioactifs en couche géologique ; et Cédric HERROU, militant solidaire de la vallée de la ROYA.

**Angélique** nous a expliqué que la création des legal team était liée à la certitude de tout manifestant que l'on n'a rien à attendre et qu'il faut s'organiser soit même. C'est ainsi qu'ont été constituées des structures de soins propres, des caisses de solidarité pour payer la défense, des structures de défense propres...la légal team est un outil, constitué d'équipe de militants, de gens sur le terrain qui sont les « yeux » pour les autres et qui fonctionnent par binômes. Pas de téléphone sur soit, mais les binômes savent comment faire passer l'information.

**Cédric** nous a expliqué que les violences dans la vallée de la Roya sont des violences indirectes ; même en garde à vue tout se passe très courtoisement ; mais cela relève du harcèlement.

La police agit sur les ordres du préfet.

La violence est sur la « négligence », la « négation » du droit.

La police est volontairement non formée, même quand elle est sensée être spécialisée.

Il y a des risques de mort à la frontière parce que les gens doivent se cacher et prennent donc des risques. Comment peut-on justifier qu'un gamin meurt sur le toit d'un train ? Si la loi était appliquée, cette violence là disparaîtrait.

Dans la vallée, tous les véhicules utilitaires sont systématiquement fouillés pour y trouver éventuellement un petit noir.

C'est l'ingérence de l'état qui constitue la violence. En fait se sont des violences préfectorales ou de l'état, pas des violences policières.

Il y a des sentinelles en tenue de camouflage, uniquement pour qu'on les voie et qu'on aie peur d'eux. C'est ce qui conduit des jeunes à s'enfuir et finir à l'hôpital.

Les échanges avec la salle ont ensuite montré l'intérêt que ces questions provoquent.

Trois de nos confrères confrontés à cette problématiques dans leur exercice professionnel nous ont ensuite fait part de leur expérience : Jean-Louis BORIE, Claire DUJARDIN, Slim BEN ACHOUR.

**Jean-Louis** a rappelé qu'il était important d'impliquer nos ordres et les avocats de permanence aux côtés des avocats militants pour assurer les défenses de masse, à l'occasion de la répression des mouvements sociaux. La même problématique se pose lors d'évacuation de camps de migrants.

**Claire** a évoqué son expérience tant dans les manifestations contre la loi travail, que suite au drame de SIVENS.

**Slim** nous a fait part de son expérience en matière de contrôles au faciès et tout le travail qui a été fait ces dernières années.

La salle a encore réagit de manière très active. La question a été posée de la défense collective ou individuelle ; politique ou pas.

La question a aussi été posée d'actions pénales contre la police et de la difficulté d'identifier les auteurs. Cela nous a permis d'évoquer le travail fait au niveau de l'AED sur la question de l'identification de la police.

Enfin, a aussi été citée la problématique des violences faites aux femmes qui veulent se plaindre de viols ou agressions sexuelles auprès des services de police.

En un mot comme en cent, cet atelier a montré l'intérêt que nous pouvions trouver à la mise en place d'une journée d'étude, tant le temps nous a manqué au cours de l'atelier pour aller au fond des choses.